

AVIS D’AFFICHAGE

relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-47 et L5211-48 du code général des collectivités territoriales, le public est informé des délibérations du Bureau suivantes, dont le dispositif est tenu à sa disposition :

**Communauté d’Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) issue de la fusion
Bureau réuni en date du 4 février 2019, 65 membres en exercice
Présidé par Fabian JORDAN**

(Convocation envoyée le 29 janvier 2019)

COMPTE RENDU SUCCINCT

PRESENTS (43) : Mme BALANCHE, Mme BONI DA SILVA, Mme BOUR, Mme BUCHERT, M. COUCHOT, Mme DHALLENNE, M. DUMEZ, M. DUSSOURD, M. EICHER, M. ENGASSER, M. GOESTER, M. GUTH, M. HAGENBACH, M. HAYE, M. HILLMEYER, M. HOME, Mme JENN, M. JORDAN, M. JULIEN, M. KASTLER, Mme KEMPF, M. LECONTE, M. LIPP, M. LOGEL (jusqu’au point 1° compris), Mme LUTZ, M. MAITREAU, Mme MEHLEN, M. MOR, M. NEMETT, M. NEUMANN, M. QUIN, M. RAMBAUD, Mme RAPP, Mme RISSER, M. SALZE, M. SCHILDKNECHT, M. SCHNEIDER, Mme STRIFFLER, M. STRIFFLER, Mme VALLAT, M. VIOLA, M. VONFELT (à partir du point 8°) et Mme ZELLER.

EXCUSES / ABSENTS (15) : M. BILA, M. BITSCHENE, M. BUCHERT, M. BUX, M. DANTZER, M. GOEPFERT, M. HASSLER, M. LE GAC, M. MENSCH, Mme MILLION, M. MUNCK, M. NICOLAS, M. RICHE, M. SCHILLINGER et M. WALTER.

PROCURATIONS (7) : M. FREY à M. EICHER, M. FUCHS à M. HAGENBACH, Mme GOLDSTEIN à M. VIOLA, Mme GRETH à M. SCHILDKNECHT, Mme LAEMLIN à M. KASTLER, M. SPIEGEL à M. JORDAN et M. TRIMAILLE à Mme LUTZ.

Procuration temporaire : M. LOGEL à M. GUTH (à partir du point 2°).

Les membres du Bureau ont adopté les délibérations suivantes :

1°

Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l’unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF : EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, TOURISME ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

- Tourisme

- 2° Projet de délibération du Bureau n°718B Parc zoologique et botanique - espace Horizon Afrique - validation de l'avant-projet définitif (215)
- La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES

- Finances

- 3° Projet de délibération du Bureau n°704B Garantie communautaire d'emprunt - cession de prêts de Logiest à Néolia (0502)
- La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 4° Projet de délibération du Bureau n°707B Garantie communautaire d'emprunt en faveur de Néolia - impasse Marie Freund à Habsheim (0502)
- La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 5° Projet de délibération du Bureau n°703B Garantie communautaire d'emprunt en faveur de m2A Habitat - rue du Vieil Armand à Bollwiller (0502)
- La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE RESPONSABLE : TRANSPORT, URBANISME ET AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

- Urbanisme et aménagement

- 6° Projet de délibération du Bureau n°713B Vente d'un terrain dans le lotissement « zone d'activités de la Gare » à Bantzenheim (324)
- La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7° Projet de délibération du Bureau n°715B Constitution d'une servitude pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique sur la commune d'Ottmarsheim (324)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, AU SERVICE DE SES HABITANTS : ENFANCE, CITOYENNETÉ, SPORT, HANDICAP, SENIORS, HABITAT-LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Enfance

8° Projet de délibération du Bureau n°677B Activités du mercredi de la commune de Battenheim - exercice de la gestion confiée à m2A (4231)

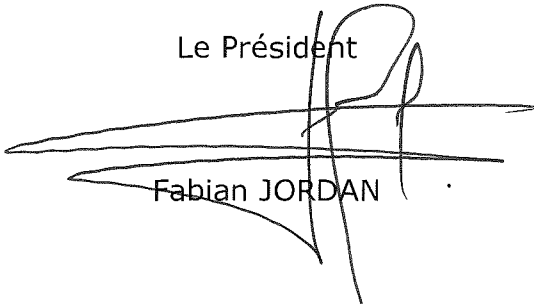
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9° Projet de délibération du Bureau n°613B Activités du mercredi de la commune de Flaxlanden - exercice de la gestion confiée à m2A (4231)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président



Fabian JORDAN

Les personnes intéressées peuvent consulter le recueil dans lequel figure l'ensemble des délibérations du Bureau au Secrétariat des assemblées, 2 rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse, entrée A, bureau n° 231-2^{ème} étage.